



## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIETE

Cairn s'engage à protéger et soutenir l'environnement et à minimiser notre impact potentiel sur l'environnement. Nous aspirons à des normes de pratique élevées par le biais d'un processus d'amélioration continue de nos systèmes de gestion et de notre performance, y compris par l'adoption de codes et de normes internationaux lorsque cela est possible. Pour respecter cet engagement, nous allons mettre en œuvre des systèmes de gestion dans nos opérations qui seront conformes avec les exigences de nos normes environnementales:

- Promouvoir, mettre en valeur et maintenir une solide culture de gestion de l'environnement en démontrant à tous les niveaux un leadership visible
- Nous conformer aux lois, réglementations et normes environnementales en vigueur
- Identifier, évaluer et gérer les risques sur l'environnement et la biodiversité en adoptant une approche de précaution et en réduisant les risques au minimum, en utilisant les meilleures techniques disponibles sans compromettre la sécurité.
- Conduire des évaluations d'impact et de risques dans l'étape de planification et mettre en place des plans de gestion environnementale spécifiques et, où cela est nécessaire, des plans d'actions "biodiversité" avant de commencer les opérations
- Éviter la pollution et nous assurer qu'une capacité adéquate de réponse soit en place et soit régulièrement testée afin que les incidents environnementaux puissent être circonscrits efficacement et rapidement s'ils se produisent
- Fixer des objectifs et des buts à atteindre pour améliorer notre performance et gestion en matière d'environnement, y compris le contrôle et la présentation de notre évaluation des risques, des impacts et de notre performance en toute transparence
- Evaluer les risques et opportunités liés au changement climatique pour tous les projets, s'assurer qu'ils soient intégrés dans nos décisions et communiquer de manière transparente sur les risques et les opportunités sur le court, moyen et long terme, en accord avec le groupe de travail chargé des déclarations financières liées au climat.
- Encourager l'efficacité de notre utilisation de l'énergie et de l'eau, en ayant pour objectif la conservation des ressources naturelles, la réduction des émissions atmosphériques, et limiter les impacts
- Réduire et minimiser les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité en carbone dans toutes les étapes du cycle de vie du pétrole et du gaz, y compris les phases de conception des projets, les opérations et le démantèlement, sans compromettre la sécurité des personnes et des communautés.
- Développer des investissements et projets pour respecter nos engagements avec le programme "Zero Routine" de la Banque Mondiale et soutenir les initiatives pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et les engagements du Gouvernement Britannique de ne générer aucune valeur nette d'émission de gaz à effet de serre.
- Protéger la biodiversité, les écosystèmes, les espèces, les sources d'eau et la qualité de l'eau, s'engager avec les communautés locales ou affectées afin de mettre à profit leurs connaissances de l'environnement local pour les aider à protéger et conserver la biodiversité et les ressources environnementales.
- Consulter et établir des relations avec les parties prenantes intéressées, y compris les communautés locales ou affectées, nos partenaires, nos employés et leurs représentants, en matière de gestion de l'environnement et de la biodiversité et de la performance.
- S'assurer que les ressources et compétences nécessaires soient disponibles pour atteindre et promouvoir activement nos engagements relatifs à l'environnement et à la biodiversité, y compris le partage des connaissances environnementales.
- Donner des formations en matière d'environnement à nos employés et promouvoir activement la sensibilisation aux questions environnementales et de biodiversité.
- S'assurer que nos entrepreneurs soient conscients de nos politiques et de nos normes environnementales et où cela est nécessaire, travailler avec nos entrepreneurs pour améliorer leurs normes afin qu'ils se conforment à nos exigences.
- Suivre nos performances, compétences et capacités, et celles de nos entrepreneurs et effectuer des audits réguliers pour nous assurer que nos contrôles soient efficaces et présenter nos objectifs environnementaux en toute transparence.
- Utiliser notre influence avec nos partenaires afin de promouvoir un niveau élevé de gestion environnementale
- S'assurer que dans le domaine environnemental les accidents, incidents, les accidents évités de justesse et les non-conformités avec les procédures soient rapportés et fassent l'objet d'une enquête et nous assurer que les enseignements tirés soient partagés



- S'assurer que des systèmes, procédures et processus de documentation environnementale de hautes qualités soient en place.
- Travailler avec les organismes de réglementation de l'industrie pour l'élaboration ou l'amélioration des lois, des politiques, des règlements et des bonnes pratiques qui visent à protéger l'environnement et la biodiversité, encourageant le développement et le partage des connaissances et des technologies.

La responsabilité de la conformité avec la politique et les normes environnementales du groupe Cairn incombe au directeur général, aux directeurs, aux responsables et à leurs équipes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Thomson".

Simon Thomson  
Directeur Général

Date d'entrée en vigueur : Octobre 2020 – Octobre 2021